

Cahier de doléances du Tiers État de Bret (Deux-Sèvres)

Doléances, plaintes, observations de la paroisse de Bret¹.

Les paroisses limitrophes des forêts ou grands bois, sont toujours en mauvais terroir. Si elles ont des prairies, elles sont de pure industrie, et conséquemment durent très peu de temps ; il serait à propos d'accorder gratuitement, dans les forêts royales, le pacage, ² que dans celles des Seigneurs, moyennant quelques petites rentes ; bien entendu, que les bois qui ne pourraient se défendre seraient gardés très scrupuleusement.

La destruction entière des douanes serait un des plus grands biens qu'on pourrait opérer ; un nombre infini d'hommes qui coûtent cher au Roi et qui meurent presque de faim à son service (car la plupart n'ont que 300 livres), désolent leurs voisins, font des incursions nocturnes sur les fruits de leurs vergers et privent ces malheureux du prix de leurs sueurs.

Les pigeons sont des animaux qui ne font du bien que sur la table de leur maître, beaucoup de mal à leurs voisins.

Le malheureux cultivateur croit confier son grain à la terre qui lui paye l'intérêt ; il le confie à des animaux qui ne lui remettent même pas le principal. La destruction entière d'iceux nous paraît un grand bien.

Les banalités paraissent être contre le droit naturel, la suppression d'icelles, moyennant l'indemnité aux Seigneurs paraît un sage établissement.

La chasse et destruction des bêtes fauves, cerfs, biches, loups, renards, blaireaux, et autres, qui font un grand mal aux denrées voisines des bois, devrait non seulement être permise, mais encore ordonnée à la noblesse qui semble s'arroger ce droit.

Les filles ou femmes veuves qui se laissent séduire et dont les enfants ne vivent presque jamais jusqu'à six mois, (on en ignore les causes), devraient être gardées jusqu'au temps de leur délivrance et on devrait veiller à la conservation de leurs fruits qu'elles sont soupçonnées de laisser périr par leurs fautes, les regardant comme l'étendard de leur ignominie.

L'éducation des jeunes filles, qui doivent-être un jour la portion la plus chérie et la plus respectée de la Société, demande dans son principe la plus grande délicatesse. Cette délicatesse ne peut prendre naissance dans les écoles où les enfants des deux sexes sont confondus. Un établissement de sœurs grises ou sœurs de la Sagesse dans toutes les villes et dans les gros bourgs, serait un établissement très prudent et très nécessaire.

Une défense à la noblesse ainsi qu'à toutes autres personnes de chasser à cheval dans les blés serait avantageuse au laboureur et au seigneur.

La réunion de tous les impôts dans un même serait avantageuse, la perception d'iceux moins coûteuse, par conséquent plus d'or versé dans le trésor royal.

L'imposition territoriale n'épargnerait personne, le pauvre colon ne payerait plus pour le riche noble ; le curé de campagne pour l'évêque, les abbés et prieurs, en un mot, on ne verrait plus les meubles du malheureux traînés et vendus à la porte d'une église ou à un poteau public.

¹ Hameau d'Aubigné.

² ainsi

La suppression de beaucoup de communautés d'hommes qui mènent à la ville une vie oisive et quelque fois ennuyeuse à eux-mêmes, qui pourraient soulager les malheureux curés de campagne qui portent le poids de la chaleur du jour et quelques fois qui retournent chez eux sans avoir pu finir un ouvrage qui ne devrait jamais demeurer à faire, serait d'un prix inestimable.

Un commandement inviolable fait aux procureurs d'offices de veiller pendant l'office divin aux cabarets de son arrondissement ou juridiction, tranquilliserait le zèle des pasteurs qui souvent entendent du pied de leurs autels les chansons indécentes qui se chantent dans les cabarets trop voisins, donnerait à la religion un relief qu'elle mérite.

Des hôpitaux en plus grand nombre pour être le réceptacle des vieillards infirmes, des orphelins trop faibles pour gagner leur vie et sans parents capables de les substanter, diminuerait le nombre des mendiants et il en périrait moins faute de secours.